

Programme

La 5^e Traversée du Grand Poitiers
en «anciennes»

- 8 h à 10 h Accueil des participants. Rendez-vous rue Victor-Hugo Poitiers. Petit-déjeuner offert par l'APVA86 - Remise des livrets de route.
- 10 h Départ pour la Grande Traversée de Poitiers.
- 10 h 45 à 11h30 Place de la Mamot à St-Georges-les-Bgx.
- 12 h 30 à 14 h 30 Rassemblement des participants à Jauny-Marigny (derrière la Mairie). Exposition de véhicules et pique-nique et repas.
- 16 h à 19 h Arrivée à Poitiers, rue Victor Hugo. Exposition des véhicules anciens (de 1930 à 1990), rue Victor-Hugo. Animations et surprise place du Maréchal Leclerc.
- 18 h Pot de l'amitié. Offert par la municipalité de Poitiers.

Auto - Moto
et Camion
Samedi 28 mars 2020

Chers amis(es), chers collectionneurs(es),

Notre rendez-vous, la 5^e TRAVERSÉE DE POITIERS EN «ANCIENNES», en véhicules anciens et d'exception se déroulera le samedi 28 mars 2020, rue Victor-Hugo à Poitiers de 8h à 10 h et 16h à 18h.

Que vous soyez club, association ou individuel, inscrivez-vous et venez nous rejoindre le samedi, rue Victor-Hugo à Poitiers, pour un petit déjeuner offert par l'APVA86 et la remise des livrets de route pour vous permettre d'aller à la rencontre du public et d'assurer ainsi la promotion de notre passion.

IMPORTANT : Pour cette édition, nous vous avons réservé un emplacement afin de vous permettre d'exposer vos véhicules avec une visibilité totale. En association avec France Bleu, nous vous avons concocté d'autres surprises et animations (défilé et présentation des véhicules).

Confirmez-nous rapidement votre présence en nous retournant le bulletin d'inscription accompagné de son règlement pour nous permettre de vous accueillir dans les meilleures conditions.

Pour cette édition, le circuit du samedi (10h30/18h30) vous fera traverser différentes communes. A l'arrivée dans Poitiers, vous pourrez exposer vos véhicules. Le déjeuner ou pique-nique se fera sur place, l'après-midi libre mais pour clôturer cette journée, un pot de l'amitié sera offert par la municipalité de Poitiers vers 18h.

Alors ne tardez pas et retournez-nous rapidement votre bulletin d'inscription car le nombre de places est limité. Nous vous attendons nombreux et toute l'organisation sera heureuse de vous accueillir afin de vous faire partager notre passion.

PS : Votre participation en tenue correspondant à l'époque de votre véhicule sera la bienvenue. Vous avez des informations à faire passer, la promotion d'un événement, d'une sortie, nous nous ferons un plaisir de l'annoncer auprès des médias et au public présent pendant cette journée.



Restaurant LE PATIO
215, avenue de Paris - 86000 POITIERS
Tél. 06 66 58 60 85
contact@apva86.org - www.apva86.org



Atelier de Sellerie

Auto & Moto

Frédéric Rouault
cuirepik@gmail.com

3 place de la Mamot
86130 St-Georges-lès-Bx
06 85 81 80 55

www.cuirepik.com



Création / Impression
IMPRIMERIE Graphi COM Anjou
© 02 41 51 56 93 | 49260 MONTREUIL-BELLAY



L'Amicale des Passionnés
de Véhicules Anciens

présente

La 5^e Traversée du Grand Poitiers
en «anciennes»

Auto - Moto
et Camion
Samedi 28 mars 2020

Reporté au 10 OCTOBRE 2020

Programme

Rue Victor-Hugo - Départ à 10h
Rue Victor-Hugo - Arrivée à 16h





Tous les premiers
dimanches du mois
de 9h à 12h30

Les Matinales

19 Janvier
Galette des Rois

7 et 8 Février
Salon Rétromobile

28 Mars
5^e Traversée du
Grand Poitiers

19 Avril
Ferme en ferme

26 Avril
Journée Nationale de
véhicules d'époque à
Chauvigny

16 au 23 mai
20^e Sortie Le Jura

Sorties 2020

APVA

Amicale des Passionnés des Véhicules Anciens

14 Juin
Sortie Pique-nique

3 au 5 Juillet
Le Mans Classique
Coût

Repos des organisateurs
25 au 27 Septembre

20^e Grande Boucle
11 Octobre

Sortie d'Automne
23 au 25 Octobre
Salon Auto-Moto
Vélo

29 Novembre
Assemblée générale

Renseignements
pour les sorties
sur le site



SIÈGE SOCIAL
Restaurant LE PATIO
215, avenue de Paris
86000 POITIERS
Tél. 06 66 58 60 85
contact@apva86.org
www.apva86.org

Viticulteur Propriétaire Récoltant

Domaine de la Rôtisserie

Visite - Dégustation - Vente

Visite gratuite
de la cave et du chai
Ouvert du lundi au vendredi
9h-12h / 14h-19h
Samedi matin 9h - 12h

DOMAINE DE
LA RÔTISSERIE

2 bis rue de la Croix l'Abbé - Marigny-Brizay - 86380 JAUNAY-MARIGNY
Tél : +33 (0) 5 49 52 09 02 - domaine.rotisserie86@orange.fr
www.domainerotisserie.com

Bulletin d'inscription

La 5^e Traversée du Grand Poitiers
en «**anciennes**»



Inscription à renvoyer accompagnée de son
règlement avant le 21/03/2020 à :

APVA / LE PATIO - 215, avenue de Paris - 86000 POITIERS
Tél. 05 49 51 14 94 / 06 66 58 60 85 - contact@apva86.org - www.apva86.org
EN CAS DE DESISTEMENT LES FRAIS NE SERONT PAS REMBOURSES

Nom Prénom :

Adresse : Code Postal :

Ville :

Courriel : @.....

Tél

Nbre de participant(s) : Adhérent APVA 86 OUI NON

Le nombre de places étant limité, l'inscription est obligatoire.

La remise du livret de route se fera le samedi 28 Mars 2020

Rendez-vous à partir de 8h00 Rue Victor-Hugo à Poitiers, lieu de rassemblement et de départ.

À REMPLIR LISIBLEMENT EN MAJUSCULES (Tous les champs sont obligatoires)

Sont acceptés tous les véhicules anciens mis en circulation avant
le 31 décembre 1990 ou véhicule rare et/ou d'exception après
accord de l'APVA86

Marque Modèle

N° d'immatriculation Année du modèle

Véhicule et pilote	Comprenant la plaque de rallye et le livret de route =	15 €
Véhicule supplémentaire	x 5€ =	€
PAËLLA GEANTE	x 19.50€ =	€
Règlement par chèque à l'ordre de l'APVA 86		Total =
		€

Je m'engage à respecter strictement le code de la route, toutes les instructions et décisions de l'organisateur, à détenir et à fournir à la 1^{ère} demande : le permis de conduire, l'assurance, la carte grise et le contrôle technique valide au jour de la manifestation. Si je ne suis pas le conducteur, je veillerai sous ma seule responsabilité au respect de cet engagement. J'autorise les organisateurs à publier toutes photos ou interview relevant de cette manifestation. La personne inscrite devra impérativement être à bord du véhicule déclaré et en sera pleinement responsable. Aucune réclamation ou poursuite ne pourra être faite aux organisateurs. Chacun reste seul responsable de ses actes sans pouvoir mettre en cause l'organisation quelles qu'en soient les circonstances.

Date :

Signature et mention manuscrite « lu et approuvé, accepté sans réserve »